

Séance  
ordinaire 3  
septembre  
2013

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MIL TREIZE (2013) À COMPTER DE 20 h 30 À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6,

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, de même que Marc Després et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

**13.09.477**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier adjoint rédige le procès-verbal.

**13.09.478**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 19 août 2013 à 20 h 30 et de la séance extraordinaire du 26 août 2013 à 19h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 250 041.21 \$

↳ Comptes pré-autorisés : 181 197.08\$

### **ADMINISTRATION**

5. Proclamation des journées de la Culture.
6. Motion de félicitations aux membres du comité organisateur de la quatrième édition de la Fresqu'Ô-Fête.
7. Désignation du conseiller Gilles Lavoie à titre de représentant de la Ville au comité Femmes et Ville.
8. Résolution de remerciement à l'endroit de la Ville de Rimouski.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

9. Autorisation de participation au colloque annuel de la Fondation Rues principales.
10. Autorisation de participation au Lac-à-L'épaulé de la Fédération des Villages-Relais du Québec.

### **FINANCES**

11. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2013 révisées de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli et abrogation de la résolution 13.02.50.
12. Confirmation désignant l'Union des Municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques.
13. Adoption du règlement 2013-1304 modifiant le règlement 2013-1302 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs de la Ville.
14. Appropriation de surplus affectés.
15. Dépôt des comptes à recevoir au 31 août 2013.
16. Autorisation de mise en vente d'immeubles pour non paiement des taxes, s'il y a lieu.
17. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service de brigadiers scolaires.
18. Autorisation de paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'institut Maurice-Lamontagne.
19. Autorisation de versement de don

### **LOISIRS**

20. Adjudication d'un contrat pour des ateliers de dessin lors des *Journées de la Culture*.

### **TRAVAUX PUBLICS**

21. Ratification de contrat aux Entrepreneurs généraux Bonenfant Inc. dans le cadre de l'aménagement du Parc du ruisseau Lebrun.

22. Autorisation de paiement du décompte progressif # 17 pour le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'Avenue des Fusiliers.
23. Ratification de contrat à Les Excavations Léon Chouinard pour la location d'une pelle lors des travaux de réfection de la chaussée sur le boulevard Jacques-Cartier face au Ultramar.
24. Adjudication d'un mandat à *l'Association les Transporteurs en vrac de Rimouski inc.*
25. Acceptation de la grille tarifaire du MTQ pour le transport de neige et de glace.
26. Autorisation de paiement du décompte progressif no 1 pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable.

#### **URBANISME**

27. Adoption du règlement 2013-1305 pour remplacer et abroger les règlements 2012-1287 et 2011-1256 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de la « la maladie du cerisier ».

#### **AFFAIRES NOUVELLES.**

28. Autorisation de signature pour l'entente de fourniture de services relative à la protection contre l'incendie et la sécurité civile.
29. Période de questions.
30. Clôture et levée de l'assemblée.

**13.08.479**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 AOÛT 2013 À 20 H 30 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2013 À 19 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances tenues les 19 et 26 août 2013;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, le greffier adjoint est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 19 août 2013 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 26 août 2013 à 19 h en sa forme et teneur.

**13.08.480**

#### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 250 041.21\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 181 197.08\$.

## **ADMINISTRATION**

**13.09.481**

### **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Joli et de la qualité de vie de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**CONSIDÉRANT QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, ***Les Journées nationales de la Culture***, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de la Culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**13.09.482**

### **MOTION DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA QUATRIÈME ÉDITION DE LA FRESQU'Ô-FÊTE**

La quatrième édition de la Fresqu'Ô-Fête, présentée du 15 au 18 août 2013, a connu un fort succès. La formule proposée a plu à la population comme en témoignent l'affluence aux activités et les commentaires exprimés sur le site. Les membres du comité organisateur ont su proposer au public des spectacles de grande qualité ainsi qu'une animation répondant à tous les groupes d'âge.

Mes collègues du conseil et moi-même sommes heureux du déroulement de la quatrième édition de la Fresqu'Ô-Fête et de la réponse de la population de Mont-Joli et de la région. De toute évidence, il y a place chez-nous pour un événement de cette nature. Cet événement a naturellement exigé un travail colossal de la part des nombreux bénévoles impliqués ainsi que des membres du comité organisateur.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de chacune des personnes dont la contribution a permis à la Fresqu'Ô-Fête de recevoir un accueil chaleureux de la population. Nous tenons à rendre hommage au président du comité organisateur, notre collègue Jean-Pierre Labonté. Jean-Pierre assumait cette exigeante fonction pour une troisième année.

Nos félicitations s'adressent également à chacune et chacun de ses collaborateurs ainsi qu'à tous les bénévoles sans qu'aucune activité d'envergure ne saurait exister.

La Fresqu'Ô-Fête représente un bel outil de promotion pour la Ville en plus d'offrir à la population un motif additionnel d'être fière de son circuit de fresques et de l'ensemble de son milieu. Les festivités génèrent une atmosphère conviviale qui offre un élément culturel de taille que nous avons le privilège de goûter à Mont-Joli.

**13.09.483      DÉSIGNATION DU CONSEILLER GILLES LAVOIE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU COMITÉ FEMMES ET VILLE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de désigner le conseiller du district 1, monsieur Gilles Lavoie, à titre de représentant de la Ville de Mont-Joli au comité Femmes et Ville. Le comité pourra aussi s'adjoindre, au besoin, différentes ressources parmi le personnel cadre de la Ville de Mont-Joli.

**13.09.484      RÉOLUTION DE REMERCIEMENT À L'ENDROIT DE LA VILLE DE RIMOUSKI**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de remercier la Ville de Rimouski pour son excellente collaboration avec la Ville de Mont-Joli concernant le prêt de matériel. En effet, à tous les ans, la Ville de Rimouski prête des barrières de sécurité, et ce, à titre gracieux dans le cadre de la Fresqu'Ô Fête.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**13.09.485      AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 26<sup>e</sup> Colloque annuel de la Fondation Rues principales aura lieu à Québec le mercredi 25 septembre 2013 sous le thème « Brancher nos rues principales. »

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli travaille conjointement avec cet organisme dans sa démarche de revitalisation commerciale;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Bernard Tessier termine sa deuxième année à titre de président du comité conseil et qu'il est très impliqué dans les démarches avec la Fondation pour l'accréditation 4 As ainsi que dans le développement économique de la Ville;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de monsieur Bernard Tessier au 26<sup>e</sup> colloque de la Fondation Rue Principale. Le conseil autorise le remboursement des frais d'inscription, des coûts de restauration et de déplacement.

**13.09.486      AUTORISATION DE PARTICIPATION AU LAC-À-L'ÉPAULE DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Normand Gagnon à participer au Lac-à-l'épaule de la Fédération des Villages-Relais du Québec, qui aura lieu les 24 et 25 septembre prochain à Baie Saint-Paul. Le conseil autorise le remboursement des frais d'inscription de 125\$, d'hébergement, de restauration et de déplacement.

## FINANCES

13.09.487

### DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 13.02.50

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec a émis le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- Accepte de contribuer au déficit anticipé 2013 représentant un montant de 64 197\$ pour la Ville de Mont-Joli;
- Et de plus, abroge la résolution 13.02.50

13.09.488

### CONFIRMATION DÉSIGNANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux articles 29.9.1. de la Loi sur les Cités et Villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Mont-Joli souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2013-2018;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli joigne à nouveau, par la présente, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 31 décembre 2013;

Et autorise également le maire et le trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « *Entente du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018* ».

13.09.489

### ADOPTION DU RÈGLEMENTS 2013-1304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-1302 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge nécessaire de modifier le règlement 2013-1302;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 19 août 2013;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2013-1304 modifiant le règlement 2013-1302 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs de la Ville.

**13.09.490 APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉS**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

**Appropriation du surplus affecté des travaux du secteur Gaboury et transfert au :**

- surplus affecté –travaux Sanatorium→2 555.82\$

**Appropriation du surplus affecté des travaux du Chemin de Price et transfert au :**

- surplus affecté –travaux Sanatorium→49 462.60\$

**13.09.491 DÉPÔT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu de la Ville dont les comptes à recevoir;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 31 août 2013 le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 31 août 2013 qui totalise un montant de 492 505\$ dont 436 827\$ pour les taxes foncières de 2013 dues et 55 678 \$ pour les autres comptes.

**13.09.492 AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DES TAXES, S'IL Y A LIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, en date du 31 août 2013;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité :

- d'ordonner au greffier adjoint de la Ville de Mont-Joli, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le mercredi 13 novembre 2013, et ce, à la salle des conseillers de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli situé au 40, avenue Hôtel-de-Ville;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont situés :

- Parcelle de terrain rue Lavallée M. Lionel Asselin  
(rénovation cadastrale)
- Parcelle de terrain avenue Lavoie Est Credicor inc.  
(rénovation cadastrale)

Il sera procédé à la vente desdits immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

13.09.493

**AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE BRIGADIERS SCOLAIRES**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de verser la somme de 4 900 \$ à *La Maison des Familles de La Mitis* à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli et de ses partenaires soient la Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli, le Club Rotary et le Club Optimiste au fonctionnement du service de brigadiers scolaires. Rappelons que *La Maison des Familles de La Mitis* agit à titre de gestionnaire de ce service.

13.09.494

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

**CONSIDÉRANT** la compensation tenant lieu de taxes reçues du Gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en septembre 2013 au montant de 178 919.79 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 53 675.93 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'institut Maurice-Lamontagne.

13.09.495

**AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Clac	Vins et Fromages	2 billets à 100\$

**LOISIRS**

13.09.496

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES ATELIERS DE DESSIN LORS DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais pour deux activités qui seront présentées le vendredi 27 septembre, soit un atelier de dessin avec le bédéiste Vincent Rioux en avant-midi et un atelier avec madame Marie-Claude Hamel en après-midi. Ces activités s'inscrivent dans la programmation des activités entourant la 17<sup>ème</sup> édition des *Journées de la culture* qui aura lieu partout au Québec les 27, 28 et 29 septembre 2013. Il s'agit d'une dépense d'un montant total de 299\$, incluant les taxes et les déplacements. Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.



## TRAVAUX PUBLICS

### 13.09.497 **RATIFICATION DE CONTRAT DONNÉ AUX ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX BONENFANT INC. DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC DU RUISSEAU LEBRUN**

**CONSIDÉRANT QUE** les services des entrepreneurs généraux Bonenfant Inc. ont été sollicités dans le cadre du projet de l'aménagement du parc du ruisseau Lebrun phase I;

**CONSIDÉRANT QUE** les entrepreneurs généraux Bonenfant Inc., ont présenté la facture 459282 au montant de 16 166.33 \$, taxes incluses, dans le cadre de ce projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur adjoint des travaux publics monsieur Léo Caron;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier le contrat pour les services des entrepreneurs généraux Bonenfant Inc. et d'autoriser, par la même résolution le paiement d'un montant total de 16 166.33 \$, taxes incluses.

### 13.09.498 **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 17 POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR L'AVENUE DES FUSILIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme « Construction B.M.L. / Division Sintra Inc. » a présenté à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, maître d'œuvre du projet, le décompte progressif # 17 concernant le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage ainsi que la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit décompte correspond aux travaux complétés pour la période du 25 mai au 26 juillet 2013;

**CONSIDÉRANT QU'**une retenue contractuelle de 5 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 17 à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage au montant de 11 878.57 \$, taxes nettes, ledit montant se répartissant ainsi :

- Ville de Mont-Joli : 1 203.08 \$, plus taxes
- Ville de Mont-Joli (PIQM) : 1 018.15 \$, plus taxes
- Ville de Mont-Joli (Fusiliers - PIQM) : 8 684.05 \$, plus taxes

### 13.09.499 **RATIFICATION DE CONTRAT À LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD POUR LA LOCATION D'UNE PELLE LORS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER FACE AU ULTRAMAR**

**CONSIDÉRANT QUE** la location d'une pelle était nécessaire pour l'exécution de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée, a présenté la facture 36683 au montant de 17 741.28 \$, taxes incluses pour la location d'une pelle lors des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Jacques-Cartier face au Ultramar;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des travaux publics monsieur Joël Harrisson;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier le contrat de location d'une pelle lors des travaux de réfection de la chaussée sur le boulevard Jacques-Cartier face au Ultramar à l'entreprise Les Excavations Chouinard et Fils Ltée et d'autoriser, par la même résolution, le paiement d'un montant de 17 741.28 \$.

13.09.500

**ADJUDICATION D'UN MANDAT À L'ASSOCIATION LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics désire se prévaloir des services de *l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc.* pour la répartition des transporteurs de neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté une politique administrative pour le transport de matières en vrac en priorisant les transporteurs de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli exige qu'une répartition équitable soit appliquée entre les camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil mandate *l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc.* afin d'effectuer une répartition équitable des camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2013-2014.

13.09.501

**ACCEPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MTQ POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec (MTQ) établit annuellement les tarifs de transport de neige et de glace pour les opérations de déneigement de son réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** *l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc.* a adopté cette grille tarifaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a mandaté *l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc.* afin d'effectuer une répartition équitable des camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2013-2014;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter la grille tarifaire du ministère des Transports du Québec pour le transport de neige et de glace parue le 23 mai 2013 afin d'utiliser les tarifs suivants :

Kilomètre en charge (km)	Tarif au mètre cube (\$ / m <sup>3</sup> )
1 à 1,9	1,447
2 à 2,9	1,670
3 à 3,9	1,893

**13.09.502 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Allen Entrepreneur général a présenté à la firme BPR le décompte progressif # 1 concernant le projet de mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit décompte correspond aux travaux complétés en date du 28 août 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu l'avis de changements no 1 (DC-01) et a autorisé les coûts supplémentaires à l'usine;

**CONSIDÉRANT QU'**une retenue contractuelle de 10 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme BPR, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 à la firme Allen Entrepreneur général au montant de 68 148.18\$, taxes incluses.

**URBANISME**

**13.09.503 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2013-1305 POUR REMPLACER ET ABROGER LES RÈGLEMENTS 2012-1287 ET 2011-1256 CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES AINSI QUE LES MESURES À ADOPTER AFIN DE CONTRER LE FLÉAU DES « NODULES NOIRS » OU DE LA « LA MALADIE DU CERISIER ».**

**CONSIDÉRANT D'UNE PART QUE** la croissance de la végétation mène à l'empiètement sur l'emprise publique ce qui nuit à la visibilité des panneaux de signalisation en plus de rendre plus difficile la circulation aux abords des intersections où se trouvent des arbres, arbustes et haies ;

**CONSIDÉRANT QUE** la négligence de certains propriétaires dans l'entretien des végétaux vient nuire aux efforts déployés par l'ensemble des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de la responsabilité des propriétaires d'entretenir leurs arbres, arbustes et haie de façon à ce qu'ils ne nuisent pas à autrui ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge nécessaire de remplacer et d'abroger les règlements 2012-1287 et 2011-1256;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 26 août 2013;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2013-1305 pour remplacer et abroger les règlements 2012-1287 et 2011-1256.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**13.09.504      AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LA SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer l'entente de fourniture de services relative à la protection contre l'incendie et la sécurité civile entre la MRC de la Mitis et les autres municipalités faisant partie de la MRC dont la Ville de Mont-Joli.

**13.09.505      PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée*

**13.09.506      CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 59, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Joël Harrisson  
Greffier adjoint